

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 78-134 du 22 mai 1978

portant détachement des Médecins-Capitaines
FELIHO Félicien et MICHAÏ Marcel au Ministère
de la Santé Publique pour servir dans les
hôpitaux.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU l'ordonnance N°77-32 du 9 septembre 1977, portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
VU le décret N°76-26 du 30 janvier 1976, portant formation du Gouvernement ;
VU le décret N°76-46 du 19 février 1976, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
VU le décret N°71-44 du 10 mars 1971, portant création du Corps du Service de Santé des Armées, notamment son article 8 ;
Sur proposition de la Haute Autorité Chargée de la Défense Nationale ;
Le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E :

ARTICLE 1er - Les Médecins-Capitaines FELIHO Félicien et MICHAÏ Marcel sont détachés au Ministère de la Santé Publique pour servir dans les hôpitaux.

ARTICLE 2 - Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui aura effet pour compter de la date de prise de service des intéressés, sera publié et communiqué partout où besoin sera.--

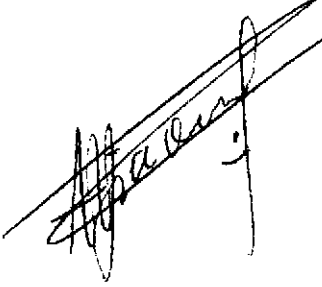
Fait à COTONOU, le 22 mai 1978

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

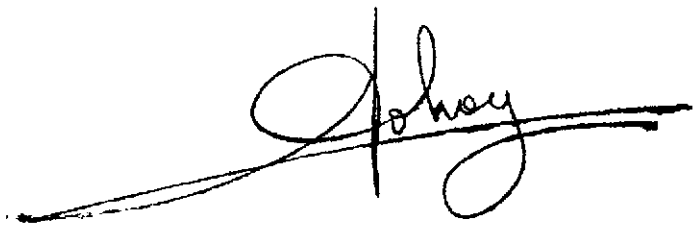
Mathieu KEREKOU

Pour le Ministre de la Santé Publique
absent, le Ministre de la Fonction Publique et du Travail, chargé de l'intérim,

Pour le Ministre des Finances absent,
Le Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé de l'Intérieur, de la Sécurité et de l'Orientation Nationale, chargé de l'intérim,



Adolphe BIAOU



Martin DOHOU AZONHIHO

Ampliations : PR 8 CS 6 CC du PRPB 4 - Cab.Mil. 6 - EMGFAP 6 DSI 3 MSP + DSP 4
SGG 4 SPD 2 DPE-DGAJL-INSAE 6 - Ministères 14 - DB-DCF-Solde 3 Trésor 4 DI 4
Intéressés 2 - IGE et ses sections 4 - DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 3 BN-UNB-FASJEP 6
DSS des FAP 2 - JORPB 1